

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION SUR LA CENTRALE ELECTRONUCLEAIRE DE CIVAUX

COMPTE-RENDU de l'Assemblée Générale du 30 mars 2021

Une Assemblée Générale de la Commission Locale d'Information sur la centrale électronucléaire de Civaux s'est tenue le 30 mars en visioconférence, sous la présidence de M. Roger GIL, Président-délégué de la CLI.

Membres désignés, présents :

Elus :

M. BOCK (Conseiller Départemental de la Vienne)
M. BOULET (Représentant la Cté de Cnes Vienne & Gartempe)
M. CHENU (Représentant Grand Poitiers)
Mme COUTANT (Représentant la Région Nouvelle Aquitaine)
Mme DESROSES (Conseillère Départementale de la Vienne)
M. MAERTEN (Représentant Grand Poitiers)
M. MIGNOT (Représentant Grand Poitiers)
M. MOISY (Représentant la Cté de Cnes Vienne & Gartempe)
Mme MULTEAU (Représentant la Cté de Cnes Vienne & Gartempe)
M. RICHARD (Représentant la Cté de Cnes Vienne & Gartempe)
M. ROYER (Conseiller Départemental)
M. SIMON (Représentant Grand Poitiers)

Associations :

Mme GRANGER (Représentant UFC Que Choisir)
Mme SHEMWELL (Représentant le GSIEN)
M. TERRACHER (Représentant l'ACEVE)

Syndicats :

M. LACROIX (Représentant le syndicat CGT)

Personnalités qualifiées et représentants du monde économique :

M. CHENEBAULT (Directeur Ensi Poitiers)
M. GIL (Président-délégué CLI)
Mme JAMMET (Représentant l'ordre des infirmiers-ères)

Assistaient également à la réunion :

M. ADENOT (Représentant la Commune de Jouhet)
M. BABONAUD (PSPG de Civaux)
Mme BARDY (Directrice Sûreté Qualité, CNPE de Civaux)

M. BONAVENTURE (Auditeur sécurité informatique, CNPE de Civaux)
M. CHASSIER (Représentant la commune de Chauvigny)
M. GARNIER (Chef de Division - ASN Bordeaux)
M. GEVREY (Directeur CNPE de Civaux)
Mme HAVEZ (Directrice de Cabinet de Mme la Préfète)
M. LELOUP (Directeur Prévention des risques et environnement)
Mme MARIEL-LASSORT (SIDPC de la Vienne)
M. PEDRONO (Responsable communication, CNPE de Civaux)
Mme ROBINIER (Secrétaire de la CLI)

M. GIL ouvre la séance et remercie les participants à cette nouvelle réunion en visioconférence.

Puis il donne la parole aux représentants du Président du Conseil Départemental.

Mme DESROSES remercie le Professeur GIL d'avoir accepté de poursuivre la mission de Président délégué de la CLI que lui a confiée M. PICHON, Président du Conseil Départemental. Elle remercie également Mme ROBINIER qui assure le secrétariat de cette Commission.

Elle rappelle que la CLI est désormais composée de 45 communes issues du Plan Particulier d'Intervention étendu à 20 km autour de la centrale.

Elle précise que cette année, la CLI va se consacrer à la révision de son site internet initialement prévue en 2019 mais soumise à la refonte de celui du Département qui n'a été livré qu'au milieu de l'année 2020 en raison du contexte sanitaire.

La CLI se consacrera également à des actions de terrain avec les pouvoirs publics pour une meilleure visibilité.

Elle poursuivra la distribution de La Lettre de Civaux à tous les riverains du PPI et sa Newsletter mensuelle mise en place en 2020 pour permettre une information plus réactive des élus et plus globalement des citoyens qui souhaiteraient la recevoir. Ces documents étant consultables sur le site internet de la CLI.

Elle rappelle qu'une assemblée générale publique est organisée chaque année qui permet d'avoir des échanges riches et respectueux et d'avoir un lien avec les différents interlocuteurs.

M. BOCK remercie Mme DESROSES du résumé exhaustif des missions de la CLI qu'elle a fait et pour lequel il n'a rien à ajouter.

M. GIL remercie Mme DESROSES et M. BOCK et donne la parole à Mme HAVEZ, Directrice de Cabinet de Mme la Préfète.

Mme HAVEZ remercie M. GIL de l'accueil qui lui est réservé pour sa première participation à cette assemblée générale.

Elle précise que les campagnes de distribution des comprimés d'iode sont une opportunité pour sensibiliser les élus et les riverains au risque nucléaire.

Elle remercie tout particulièrement la CLI de Civaux qui a largement participé aux efforts fournis au niveau local pour animer cette campagne notamment grâce aux articles dédiés à cette thématique diffusés dans ses différents supports de communication.

M. GIL remercie Mme HAVEZ. Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, il demande si quelqu'un s'oppose à l'enregistrement de cette réunion afin de faciliter la retranscription des échanges dans le compte rendu. Aucune opposition à cette proposition, un enregistrement sera donc fait.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 17 novembre 2020

M. GIL demande si quelqu'un souhaite apporter une modification/précision au compte rendu de l'assemblée générale du 17 novembre dernier et remercie chacun pour sa contribution dans les riches débats qui animent les réunions de la CLI.

Aucune remarque n'est apportée. Le compte rendu est adopté.

Puis M. GIL donne la parole à Mme HAVEZ pour présenter le premier sujet à l'ordre du jour.

2/ Point sur la campagne de distribution des comprimés d'iode par Mme HAVEZ, Directrice de Cabinet de Mme la Préfète (power point)

Mme HAVEZ rappelle que les pouvoirs publics distribuent des comprimés d'iode aux riverains des communes du Plan Particulier d'Intervention (PPI) des centrales nucléaires car ils permettent de saturer la glande thyroïde en cas de rejets radioactifs et donc de limiter le risque de cancer de la thyroïde.

Elle rappelle que ces comprimés ne doivent être ingérés que sur instruction du/de la Préfet/Préfète.

Elle précise que cette campagne complémentaire était destinée à doter les habitants du nouveau périmètre du PPI étendu de 10 à 20 km dont elle détaille le calendrier.

Elle ajoute que la fermeture du site internet « <http://www.distribution-iode.com> » a engendré quelques retards dans cette distribution et que les informations sont désormais hébergées sur le site internet du ministère de l'intérieur. Elle précise qu'il est possible d'adresser ses questions à l'adresse « campagneiode@interieur.gouv.fr ».

Elle rappelle les différentes actions menées au niveau local par les élus, la CLI, le CNPE et les services de l'Etat pour mener à bien cette campagne.

En conclusion, elle précise que malgré tous les efforts mis en place, les taux de retraits des comprimés d'iode restent faibles. Aussi, à chaque temps fort lié au risque nucléaire auquel seront associés les élus ou les riverains une communication sur le sujet de l'iode sera faite ainsi qu'une sensibilisation de la commission de sécurité incendie aux ERP (hors établissements scolaires) lors de ses visites.

Questions :

M. ADENOT est arrivé dans la région il y a peu et n'a pas reçu ce courrier. Il demande quel est le fichier référence.

Mme MARIEL LASSORT répond que la campagne de distribution des comprimés d'iode est une campagne nationale et que les listings sont élaborés par EDF et un prestataire d'EDF à ce niveau-là. Elle précise que lors des réunions publiques dans les communes, les services de l'Etat s'efforcent d'enrichir ses listes en interpellant les riverains, élus... pour les transmettre au niveau national.

M. GIL ajoute que les nouveaux arrivants ou les riverains qui n'auraient pas reçu leur boîte de comprimés d'iode peuvent la retirer en pharmacie, sur présentation d'un justificatif de domicile. Il conviendra de communiquer à nouveau sur ce point.

M. PEDRONO précise qu'EDF n'a pas le droit d'exploiter les fichiers de l'administration pour des raisons de libertés publiques, ce qui explique l'écart des mises à jour.

M. BOCK confirme que les listings dont disposent les communes ne peuvent malheureusement pas être communiqués.

Par ailleurs, M. TERRACHER s'étonne que les établissements scolaires ne soient pas totalement dotés en boîtes de comprimés d'iode car ce sont les enfants qui sont les plus vulnérables aux radionucléides. Il faudrait peut-être prendre d'autres dispositions pour y remédier pour rendre les académies responsables de cette dotation. La CLI pourrait-elle faire un courrier à la Préfecture car ce problème est connu depuis longtemps et soulevé à chaque campagne de distribution.

M. GIL approuve la remarque de M. TERRACHER et rappelle qu'à de nombreuses reprises, il a communiqué envers les chefs d'établissements dans La Lettre de Civaux mais que manifestement, certains ne mesurent pas l'importance de se doter de ces boîtes.

Mme MARIEL LASSORT précise que dans la Vienne, le taux de retrait avoisine les 100 %, comme lors de la précédente campagne, suite à la relance effectuée par les services de l'Education Nationale auprès des établissements scolaires qui n'avaient pas retiré ses stocks ; la Préfecture suit de très près ce dossier.

M. GIL rappelle que lors de la précédente campagne, la difficulté était la même pour mobiliser quelques derniers établissements.

Plus aucune question n'est posée ; M. GIL donne la parole à M. GEVREY et son équipe.

3/ Bilan 2020 et perspectives 2021 du CNPE présentés par M. GEVREY, Directeur du CNPE, M. LELOUP, Directeur Prévention des risques et environnement, Mme BARDY, Directrice Sûreté et M. PEDRONO, Responsable communication (power point)

M. GEVREY rappelle que cette année 2020 s'annonçait très chargée au niveau industriel avec la planification de deux visites partielles, sur laquelle s'est greffée la situation sanitaire. Le CNPE a dû répondre aux besoins d'électricité à court et moyen terme tout en assurant la santé et la sécurité du personnel sans oublier la spécificité de l'industrie nucléaire qui est de garantir la sécurité nucléaire en toute circonstance.

Il souligne l'engagement du personnel d'EDF et des entreprises partenaires tout au long de cette année, malgré le contexte pandémique.

Le programme prévisionnel 2020 a donc été impacté par le contexte sanitaire. La visite partielle de l'unité de production n° 1 a duré plus longtemps que prévu mais a permis de mener à bien ses objectifs auxquels le CNPE n'a pas voulu renoncer : remplacement d'un tiers du combustible,

contrôles des circuits primaires et secondaires, maintenance de l'un des deux diesels, poursuite des travaux sur l'enceinte béton du bâtiment réacteur...

Par contre, EDF a dû reporter la visite partielle de l'unité de production n° 2 à début 2021 pour lisser les arrêts de tranche au niveau national. Cela a permis à ce réacteur de fonctionner à puissance réduite plus de trois mois cet été afin d'économiser du combustible pour répondre à la forte demande lors des pics hivernaux, notamment la période de grand froid que nous avons connu en janvier.

Mme BARDY prend ensuite la parole pour détailler le bilan sûreté du CNPE en 2020. Elle rappelle que le CNPE a déclaré 19 événements significatifs sûreté (ESS) de niveau 0 et 2 de niveau 1 en 2020 et que l'ASN a mené 19 inspections sur site. Elle ajoute que des entraînements aux situations d'urgence ont été menés : 6 exercices de simulation du plan d'urgence interne (PUI), 36 exercices incendie et 5 700 heures de formation sur simulateur.

M. LELOUP s'exprime ensuite sur le bilan sécurité. Il informe qu'un accident avec arrêt de travail a été déclaré en 2020 au CNPE.

Puis il fait le point sur le bilan environnement. Il rappelle que trois événements significatifs environnement ont été déclarés puis détaille les taux de rejets d'effluents (liquides, gazeux et chimiques), tous inférieurs aux limites réglementaires.

En ce qui concerne l'emploi et la formation, M. GEVREY informe qu'environ 1 300 salariés travaillent sur le site de Civaux (plus lors des arrêts de tranche), 18 % sont des femmes et 33 personnes sont en situation de handicap. Le point notable était de pouvoir poursuivre l'alternance en 2020. Ainsi, 53 jeunes y font une alternance (sur les 19 embauches faites en 2020, 11 sont issues de l'alternance ou de stages). Enfin, ce sont 344 embauches cumulées que le CNPE a réalisées depuis 2010.

Il précise que le CNPE contribue économiquement au territoire à travers l'acquittement de taxes, impôts et redevances (70 millions d'euros en 2020 -dont la moitié revient aux collectivités locales et territoriales du territoire et dont plus de 11 millions au titre de la taxe foncière-) et des achats et investissements à hauteur de 78,4 millions d'euros en 2020 (dont 27 % au bénéfice de l'économie régionale et 4 % auprès d'entreprises de la Vienne).

M. PEDRONO ajoute que les relations au territoire et au public incluent aussi les questions reçues de tiers (16 en 2020) et des actions emblématiques (opération « 100 chances 100 emplois » d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale des jeunes et opération « 24 heures de l'espoir » pour le Téléthon).

Dans le contexte sanitaire, le CNPE a été beaucoup sollicité et a décidé de réaliser plusieurs actions de solidarité : dons de matériels de protection individuelles à des personnels et structures du secteur de la santé, don d'ordinateurs neufs à des étudiants de l'ENSI Poitiers pour faciliter le suivi des cours à distance, lancement d'une opération de soutien aux commerces de proximité.

Enfin, Mme BARDY rappelle trois sujets marquants cette année qu'ont été le début des travaux du futur bâtiment de gestion de crise, des inspections d'envergure (l'évaluation globale d'excellence menée par l'inspection nucléaire d'EDF et le follow-up de la Peer review réalisée en 2017 par WANO qui a émis un bilan satisfaisant) et la poursuite de la campagne complémentaire de distribution des comprimés d'iode aux communes du PPI situées entre 10 et 20 km de Civaux.

M. GEVREY énonce ensuite les perspectives 2021 du CNPE. Cette année aura un programme industriel très dense avec deux gros arrêts de maintenance programmés : la visite partielle de l'unité de production n° 2 (30 janvier-19 mai) ainsi que la visite décennale de l'unité de production n° 1 (21 août 2021-18 janvier 2022).

Mme BARDY ajoute que des inspections et évaluations d'ampleur vont être également menées, à savoir une inspection renforcée de l'ASN dans le domaine de la radioprotection et le follow-up de l'évaluation internationale OSART par les experts de l'AIEA réalisée en 2019.

Questions :

M. LACROIX demande combien il y a eu de départs par rapport aux 19 embauches en 2020. Puis il souhaite savoir également quelles sont les perspectives de vaccination au sein du CNPE et enfin quelle organisation le CNPE prévoit il en cas de nouveau confinement strict.

M. GEVREY répond que le bilan net des mouvements entre les départs et les arrivées au CNPE est de 21 personnes.

En ce qui concerne la vaccination, il explique qu'EDF a la possibilité depuis début mars de vacciner le personnel sur place et peut à ce titre se soustraire aux mesures nationales en la matière. Compte tenu des critères d'âge (55 ans) et de santé (comorbidités), aucun personnel de Civaux n'est concerné pour l'instant.

Enfin, EDF dispose d'un plan de continuité pour assurer ses missions essentielles opérationnel.

M. MAERTENS demande si le renouvellement du tiers du combustible nécessite l'arrêt de tranche à chaque fois et quelle est sa durée d'utilisation et souhaite savoir également ce que signifie le sigle GBq et à quoi il correspond.

M. GEVREY explique que l'uranium se présente sous forme de pastilles radioactives qui doivent être enfermées dans différentes barrières. La première est la gaine du combustible (à l'image d'une mine dans un crayon), la seconde est le circuit primaire qui permet de refroidir le combustible lui-même en pression, fermé quand l'installation est en fonctionnement. Le changement de combustible ne peut donc se faire que lors des arrêts de tranche quand la température et la pression de circuit primaire est descendue (à l'image d'une cocotte-minute). Un élément combustible sur trois est changé à chaque fois. L'élément combustible est utilisé environ 4 ans.

M. PEDRONO explique que GBq est une mesure du becquerel (gigabecquerel) qui est l'une des trois unités de mesure de la radioactivité (becquerel, gray, sievert). Le becquerel permet de comptabiliser les émissions de particules radioactives dans un environnement, le gray mesure le

nombre d'impacts sur le corps humain et le sievert (ou le millisievert) est une mesure calculée de l'impact sur le corps humain.

Plus aucune question n'est posée. M. GIL remercie les représentants du CNPE et donne la parole à M. GARNIER.

4/ Evaluation de l'ASN sur le CNPE de Civaux pour l'année 2020 présentée par M. GARNIER, Chef de Division Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) Bordeaux (power point)

M. GARNIER rappelle que les contrôles de l'ASN portent sur des inspections et sur l'instruction d'événements significatifs.

En 2020, l'ASN a réalisé 17 inspections dont 4 menées à distance lors du premier confinement, 1 contrôle inopiné d'un organisme agréé et 1 inspection sûreté/inspection du travail sur la gestion de la Covid-19. M. GARNIER rappelle que la CLI est destinataire des inspections menées au CNPE et des membres peuvent y assister sous conditions en tant qu'observateur. Une lettre de suites d'inspection est ensuite transmise à la CLI. 5 jours d'inspections du travail ont également eu lieu. Puis il rappelle que 28 événements significatifs ont eu lieu en 2020 : 21 événements significatifs sûreté (dont 2 niveau 1 sur l'échelle INES), 5 radioprotection et 3 environnement.

Puis M. GARNIER liste les contrôles thématique par thématique :

- En matière d'exploitation et d'environnement, la situation est assez satisfaisante,
- Pour la maintenance et systèmes, la radioprotection et le traitement des événements, la situation est satisfaisante.

En ce qui concerne les perspectives 2021 (et plus), les recommandations de l'ASN pour le CNPE sont :

- Le suivi des arrêts, notamment la visite décennale,
- La requalification hydraulique du circuit primaire,
- La confirmation des progrès constatés dans la conduite des installations,
- La mise en œuvre d'une stratégie de confinement liquide de long terme,
- La poursuite des travaux post-Fukushima,
- La réalisation d'une inspection renforcée radioprotection.

Questions :

M. TERRACHER demande des explications sur un événement de niveau 1 déclaré en mars concernant un défaut de connectique dans le fonctionnement d'un clapet de surpression. Les câbles n'étaient-ils pas branchés au bon endroit ?

M. GARNIER répond qu'il s'agissait de la qualification de certains câbles de connectiques permettant la communication entre la salle de commandes et certaines soupapes de protection du circuit primaire. La commande était toujours possible à distance mais le mauvais montage d'un élément de la connectique s'est traduit par l'indisponibilité de la commande depuis la salle

des commandes et aurait pu remettre en cause le bon fonctionnement en situation accidentelle. Une erreur de montage lors d'une opération de maintenance pourrait expliquer cet événement. M. GARNIER explique que dans un bâtiment réacteur, l'isolement des câbles contre l'humidité et la pression est renforcée et qu'un défaut potentiel d'isolement aurait pu permettre à l'atmosphère ambiante de nuire à la bonne transmission de ce message.

D'autres centrales, notamment celle de Chooz vont procéder au contrôle de leurs équipements qui pourraient présenter le même défaut.

M. GEVREY confirme que le fonctionnement de la soupape n'était pas remis en cause en fonctionnement normal mais le tapis interfacial n'étant pas présent, EDF n'était pas en mesure d'assurer que si l'enceinte était montée en pression et température cela n'aurait pas eu un impact sur l'isolement de cette prise. Les équipes regardent actuellement si l'absence de ce tapis remet en cause l'étanchéité. Le CNPE pourra revenir sur cet événement en Comité de Vigilance.

Mme SHEMWELL voudrait connaître le nombre de forages prévus, leur profondeur, s'ils se situent sur une nappe phréatique située sous la centrale et s'il n'y a aucun risque de pollution de la Vienne avec l'utilisation de l'acide chlorhydrique.

Mme BARDY répond que trois puits seront réalisés jusqu'à une profondeur de 50 mètres et n'atteindront pas la nappe profonde. Elle explique par ailleurs que l'acide chlorhydrique permet de fendre les roches calcaires lorsque des forages y sont réalisés. Cette option a été inscrite au dossier mais il n'est pas certain que cette technique soit utilisée. Si c'est le cas, l'acide sera récupéré et ne rejoindra pas la nappe phréatique.

M. GARNIER ajoute que cette technique est déjà éprouvée. Il précise que pour ce dossier, l'ASN a consulté la DDTV et l'ARS (qui a elle-même contacté Eaux de Vienne) qui n'émettent pas d'objection sur le point relatif à l'acide.

Il n'y a pas d'autre question. M. GIL remercie M. GARNIER donne la parole à M. BONAVENTURE.

5/ Principes de la cyber-sécurité au sein d'EDF présentés par M. BONAVENTURE, auditeur sécurité informatique, CNPE de Civaux (power point)

M. BONAVENTURE donne de la cyber-sécurité la définition suivante « *c'est un état recherché pour un système d'informations lui permettant de résister à des événements issus du cyber-espace susceptibles de compromettre la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données stockées, traitées ou transmises et des services connexes de ces systèmes* ».

Les centrales nucléaires disposent de 5 barrières : les 3 barrières de sûreté que sont la gaine du combustible, le circuit primaire fermé puis l'enceinte de confinement, la barrière de protection physique et enfin la cyber-sécurité.

En ce qui concerne la cyber-sécurité trois lignes de défense organisationnelle, humaine et matérielle sont mises en place. La défense organisationnelle s'appuie sur les référentiels internationaux, la réglementation française (code de la Défense) puis la gouvernance d'EDF. La défense humaine concerne la culture cyber inculquée aux agents et aux prestataires tout au long de leur carrière en fonction de l'évolution des outils. Enfin, le CNPE dispose de systèmes de

maintenance (droits d'accès, certificats...) et de détections d'événements (système de détection d'intrusions, collecte et analyse des logs...), de procédures, de systèmes de sécurité et enfin de barrières physiques pour apporter une réponse aux événements par une approche graduée avec des documents opérationnels, procédures, formations spécifiques, actions de sensibilisations... EDF-SA étant déclaré opérateur d'intérêt vital est soumis à l'autorité du Ministère de la Transition Ecologique entre autre.

Pour répondre aux événements Cyber, EDF a mis en place une OLA Cyber (Organisation Locale Adaptée) qui se décline en trois modes d'alertes : Alerte cyber qui se traduirait par une alerte du national vers le niveau local en cas d'attaque de masse détectée au niveau national, dysfonctionnement inexpliqué d'un système numérique en cas de doute sur les activités quotidiennes d'un acteur et enfin risque de malveillance cyber en cas de doute d'un acteur qui utiliserait un compte d'accès à une application inconnue ou aurait un comportement suspect sans constat de malveillance en lien avec un système numérique.

La sécurité informatique est un élément essentiel de la sécurité nucléaire.

Questions :

Mme GRANGER demande si le CNPE de Civaux ou celui de Chooz ont déjà été la cible d'attaques malveillantes de leurs systèmes d'exploitation.

M. BONAVENTURE répond par la négative pour l'ensemble des CNPE.

Elle demande ensuite si lors des arrêts de tranche qui mobilisent beaucoup de personnes, il n'y a pas de risque que quelqu'un introduise quand même une clé USB même sans intention malveillante. Comment être sûr d'un lien si un agent consulte un site internet pour des informations...

M. BONAVENTURE et Mme BARDY répondent que pour éviter de ce risque-là, le CNPE dispose de parades pour que cela ne puisse pas arriver (informations, formations, bornes de dépollution des clés USB...) à destination des agents EDF et des prestataires.

M. GEVREY précise que les différents systèmes informatiques sont dissociés (industriel, de gestion et de protection de site). Le CNPE n'étant pas à l'abri d'intrusions, malveillantes ou pas, il a mis en place dès sa construction, une défense en profondeur à laquelle s'ajoutent la surveillance, la protection, l'isolation, l'intervention.

Il ajoute que des exercices de crise cyber-sécurité sont également organisés.

M. GIL remercie M. BONAVENTURE.

Questions diverses :

M. TERRACHER demande des explications sur le rythme des rejets en s'appuyant sur une campagne de mesures réalisée actuellement par l'IRSN à Saumur. Dans le rapport environnement du CNPE de Civaux de 2018, 36 rejets étaient mentionnés alors qu'actuellement, il semblerait qu'ils soient quotidiens et ce depuis novembre 2020 (sauf lors des crues).

M. TERRACHER rappelle que d'après l'ARPE, les rejets de tritium sont encadrés par deux limites que sont d'une part la condition « 80D » en débit d'activité au rejet et d'autre part, après mélange complet, l'activité volumique de 140 Bq/l.

Or, avec un rejet à 80D, l'activité volumique sera de 80 Bq/l après mélange. Comment peut-on expliquer un relevé à 140 bq/l si la condition de 80D est respectée ? Comment procède le CNPE pour jongler avec ces chiffres ?

M. LELOUP répond que la planification des rejets n'a pas changé et qu'elle est toujours conditionnée au débit de la Vienne (20 à 350 m³/s). Dans cet intervalle, le CNPE procède à des rejets en fonction des volumes présents dans ses bâches de rétention d'effluents radioactifs KER. La valeur des rejets étant toujours limitée à 80 bq/litre, valeur moyenne sur 24 heures. La valeur citée par M. TERRACHER (140 bq/l) peut-être une valeur instantanée.

M. TERRACHER précise qu'au contraire la limite de 140 Bq/l est une valeur moyenne journalière.

M. GEVREY ajoute que le CNPE n'utilise en aucun cas quelque pratique que ce soit pour influencer les résultats dans la Loire.

M. TERRACHER demande des précisions sur les chiffres donnés.

M. GIL propose que ce sujet soit développé lors du prochain Comité de Vigilance.

Enfin, M. TERRACHER demande si la visite technique proposée par le CNPE sur les rejets lors d'une précédente réunion aura bien lieu.

M. GEVREY répond que cette visite est toujours à l'ordre du jour mais que compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, elle ne peut pas être proposée pour l'instant.

Mme SHEMWELL rappelle que l'utilisation du combustible mox n'est utilisé que dans les réacteurs de 900 MWe et qu'il serait question de l'autoriser pour ceux de 1 300 MWe. Le CNPE a-t-il des précisions ? Quelles seraient les conséquences ?

M. GEVREY répond que le CNPE de Civaux n'est pas concerné par cette étude car il est équipé de réacteurs de 1 450 MWe mais que la réflexion est effectivement en cours pour les unités de 1 300 MWe.

Il explique que le mox entre dans le processus de recyclage du combustible (environ 95 %).

M. ADENOT demande si l'élargissement du PPI a eu un impact sur le redéploiement de la fiscalité de la centrale.

M. GIL propose qu'une réponse soit apportée à la prochaine réunion.

Mme MARIEL-LASSORT apportera la réponse.

M. GIL remercie les intervenants et les membres de la CLI qui ont participé à cette réunion.

Mme DESROSES remercie tous les participants et est très satisfaite du fonctionnement de la CLI.

Plus aucune question n'est posée. M. GIL lève la séance à 12h00.

Pr Roger GIL
Président Délégué de la CLI